



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Économie

Luxembourg, le 15 décembre 2022

Service des autorisations d'établissement

B.P. 535 Tél.: 247-74700
L-2937 Luxembourg Fax.: 247-74701
www.guichet.public.lu info.pme@eco.etat.lu

Union Commerciale et Artisanale de Mersch
B.P. 134
L-7502 Mersch

Objet: Votre demande dérogation d'ouverture du 22 novembre 2022 (n. réf.: GS / SDS).

Madame, Monsieur

Par la présente, j'ai l'honneur de me référer à votre demande susmentionnée et je vous fais parvenir en annexe la dérogation y relative.

Je vous signale que les dates du 8 janvier, 26 mars, 25 juin et 22 octobre de l'année 2023 ne figurent pas sur la dérogation annexée.

En effet, la Confédération Luxembourgeoise de Commerce a déjà demandé pour tous les artisans et commerçants du Grand-Duché du Luxembourg des dérogations d'ouvertures jusqu'à 19.00 heures aux dates suivantes:

08 janvier 2023
15 janvier 2023
22 janvier 2023
26 mars 2023 (Fréijoersshopping),
25 juin 2023
02 juillet 2023
09 juillet 2023
16 juillet 2023
22 octobre 2023 (Mantelsonndeg)

Par conséquent, les artisans et commerçants de votre commune sont en droit d'ouvrir leurs magasins aux dates précitées.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre des Classes moyennes

Lex DELLES



Management
System
ISO 9001:2015
www.tuv.com

Accueil public lu-ve 8h30-12h00
House of Entrepreneurship 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg-Kirchberg
<http://www.hausenfentrepreneur.lu/>